

QUESTIONS ECRITES DE Mme Emmanuelle AJON

Aire des forains - rue des Vivants

Monsieur le maire,

Vous n'êtes pas sans connaître les problèmes que rencontrent les riverains et les forains autour de l'utilisation de l'aire de stationnement réservée à ces derniers, rue des vivants à La Bastide.

En dehors de l'accident corporel survenu à une préposée de La Poste, des difficultés structurelles sont rapidement apparues du fait du manque d'aménagement autour de cet espace : les tracteurs de mobil homes sont contraints de stationner hors de l'aire d'habitat et leur circulation aux heures de pointe perturbe le trafic habituel du quartier, déjà difficile.

Comptez-vous laisser le stationnement sur les trottoirs alentour sans offrir d'autre alternative aux forains, laissant place à des discordes de voisinage ? Pensez-vous réglementer les heures d'arrivées et de départs en fonction des activités du quartier ?

Comptez-vous utiliser les terrains libérés par la SOFERTI et alentour pour améliorer et agrandir l'aire de stationnement des forains et les voies d'accès à cette dernière ?

Par ailleurs, de nombreuses familles de forains ont exprimé le désir de maintenir leur séjour sur ce territoire pendant l'hiver, afin de prolonger la scolarité de leurs enfants dans la même école, quelle réponse comptez-vous leur apporter ?

En résumé, Monsieur le Maire, quelles sont vos réponses aux mauvaises conditions actuelles d'accueil des forains dans ce quartier ?

Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale

M. LE MAIRE. -

Mme AJON n'est pas là, c'est M. PEREZ qui va poser ses questions.

M. PEREZ : l'aire des forains, rue des Vivants.

M. PEREZ. -

Oui, Monsieur le Maire, la première question d'Emmanuelle AJON porte sur ce sujet.

Vous n'êtes pas sans connaître, Monsieur le Maire, les problèmes que rencontrent les riverains et les forains autour de l'utilisation de l'aire de stationnement réservée à ces derniers, rue des Vivants à la Bastide.

En dehors de l'accident corporel survenu à une préposée de la Poste, des difficultés structurelles sont rapidement apparues du fait du manque d'aménagement autour de cet espace : les tracteurs de mobil-homes sont contraints de stationner hors de l'aire d'habitat et leur circulation aux heures de pointes perturbe le trafic habituel du quartier déjà difficile.

Comptez-vous laisser le stationnement sur les trottoirs alentour sans offrir d'autre alternative aux forains, laissant place à des discordes de voisinage ?

Pensez-vous réglementer les heures d'arrivées et de départs en fonction des activités du quartier ?

Comptez-vous utiliser les terrains libérés par la SOFERTI et alentour pour améliorer et agrandir l'aire de stationnement des forains et les voies d'accès à cette dernière ?

Par ailleurs, de nombreuses familles de forains ont exprimé le désir de maintenir leur séjour sur ce territoire pendant l'hiver afin de prolonger la scolarité de leurs enfants dans la même école. Quelle réponse comptez-vous leur apporter ?

En résumé, Monsieur le Maire, quelles sont vos réponses aux mauvaises conditions d'accueil des forains dans ce quartier ?

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme PARCELIER.

MME PARCELIER. -

Le site d'accueil des Vivants était réservé dès la première heure au stationnement des véhicules d'habitation. Il a été ouvert en mars 2006 suite à la fermeture du terrain Achard.

Il offre 133 emplacements.

La première installation s'est faite dans d'excellentes conditions, mais effectivement, depuis, des difficultés sont apparues pour plusieurs raisons : l'accroissement régulier des installations annexes des petites et moyennes caravanes (appareils ménagers, auvents, par exemple), mais aussi le problème de stationnement des véhicules légers, en moyenne deux par caravanes, qui arrivent à un total de plus de 200 véhicules, ce qui n'était pas prévu au départ.

De plus les forains s'équipent de véhicules d'habitation de plus en plus grands. Ceux-ci nécessitent donc pour être tractés des poids lourds qui, bien entendu, ne trouvent pas forcément de place sur le terrain des Vivants. Ils vont donc se garer sur un terrain contigu à cette aire d'accueil.

De plus, un certain nombre de ces véhicules lourds vont s'installer sur le site des Quinconces où, là aussi, ils génèrent certains problèmes de sécurité. Notamment nous avons eu un incident suite à un incendie et les secours ont été obligés de faire bouger non sans mal les camions stationnés derrière les métiers forains.

Séance du lundi 16 juin 2008

La solution à ces difficultés constatées réside dans la recherche d'une aire de stationnement pour les poids lourds afin de répondre aux problèmes de sécurité tant sur le site des Vivants que sur le site des Quinconces.

Cette aire que nous recherchons devra permettre :

- l'accès de semi-remorques,
- qu'il y ait peu de nuisances sonores,
- et il faudra bien sûr garantir le non envahissement de ce terrain hors des périodes de foire.

Donc nous recherchons actuellement un terrain répondant à ces conditions.

De plus nous allons organiser avant leur venue la fois prochaine une rencontre avec les forains pour convenir d'un fonctionnement plus respectueux du voisinage.

M. LE MAIRE. -

Merci. Tout avait bien commencé, mais ça s'est dégradé du fait de l'accroissement de taille de ces véhicules, comme l'a dit Mme PARCELIER.

Espace Total - avenue Thiers

Monsieur le maire,

Il y a quelques mois, Daniel Jault, Conseiller Général du canton de La Bastide, vous avait soumis le sujet d'intérêt que représente le terrain libéré par la station Total à l'angle de la rue Baudrimont et de l'avenue Thiers. Sa lettre était accompagnée d'une pétition de riverains désirant y voir la réalisation d'un parking de proximité.

Monsieur Jault m'a confié avoir reçu, en pleine période préélectorale, une réponse de votre part affirmant votre claire intention de faire préempter ce terrain par la CUB dans le but d'y réaliser du stationnement. Or, la vérification faite auprès des services de la CUB me confirme que cet espace appartient toujours à la société Total.

Je ne voudrais pas que l'absence d'intervention de votre part auprès de la CUB signifie l'abandon de ce projet. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de réaffirmer ici votre volonté d'y réaliser un parking pour les résidants du quartier et d'engager instamment la procédure promise.

Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale

M. LE MAIRE. -

Votre deuxième question, M. PEREZ : Espace Total, avenue Thiers.

M. PEREZ. -

Il y a quelques mois Daniel JAULT, Conseiller Général du canton de La Bastide, vous avait soumis le sujet d'intérêt que représente le terrain libéré par la société Total à l'angle de la rue Baudrimont et de l'avenue Thiers. Sa lettre était accompagnée d'une pétition de riverains désirant y voir la réalisation d'un parking de proximité.

M JAULT m'a confié avoir reçu en pleine période préélectorale une réponse de votre part affirmant votre claire intention de faire préempter ce terrain par la CUB dans le but d'y réaliser du stationnement. Or, la vérification faite auprès des services de la CUB me confirme que cet espace appartient toujours à la société Total.

Je ne voudrais pas que l'absence d'intervention de votre part auprès de la CUB signifie l'abandon de ce projet. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de réaffirmer ici votre volonté d'y réaliser un parking pour les résidants du quartier et d'engager instamment la procédure promise.

MME PARCELIER. -

A la suite de la demande de quelques résidants il avait été envisagé de réaliser un parking de proximité sur la parcelle angle avenue Thiers et rue Baudrimont, propriété de la société Total.

Séance du lundi 16 juin 2008

La capacité de ce parking qui serait réservé aux résidants est estimée à 18 places.

Ce terrain a donc été mis sous surveillance par le service foncier de la ville et de la Communauté Urbaine afin qu'il soit fait, le cas échéant, usage du droit de préemption urbain dès la mise en vente de cette emprise.

A ce jour, aucune Déclaration d'Intention d'Aliéner n'a été déposée par le propriétaire.

M. LE MAIRE. -

Voilà. Vous pourrez rassurer, mon cher collègue, M. JAULT. Par définition il ne peut y avoir de préemption que s'il y a une Déclaration d'Intention d'Aliéner, et il n'y en a pas eu.

S'il y en a une nous confirmerons notre intention de demander à la CUB de préempter pour aménager un petit parking de proximité sur ce site.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous sommes convoqués le 27 juin pour une séance exceptionnelle de notre Conseil Municipal à la demande du préfet, afin de désigner les délégués sénatoriaux de la Ville de Bordeaux pour les prochaines élections sénatoriales du mois de septembre.

Donc le 27 juin à 15 heures.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 30)